

DECRET N° 2009-181 Du 07 Mai 2009

Portant création du Comité de Pilotage et du Comité Exécutif de mise en œuvre et de suivi des recommandations visant à améliorer les indicateurs du rapport « Doing Business ».

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2008-638 du 27 octobre 2008 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n 2006-268 du 14 juin 2006 fixant la structure type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2007- 538 du 02 novembre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Industrie et du Commerce ;
- Vu** le décret n° 2006-299 du 27 juin 2006 portant création du Conseil Présidentiel de l'Investissement ;
- Sur** proposition du Ministre de l'Industrie ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 25 février 2009 ;

DECRETE :

Article 1er : Il est créé en République du Bénin un Comité de Pilotage et un Comité Exécutif de mise en œuvre et de suivi des recommandations visant à améliorer les indicateurs du rapport « Doing Business » dénommés respectivement « Comité de Pilotage Doing Business » et « Comité Exécutif Doing Business ».

Article 2 : Le Comité de Pilotage Doing Business a pour missions de définir les orientations et les stratégies qui permettent d'améliorer les indicateurs du rapport « Doing Business » pour le Bénin d'une part et de valider les résultats des travaux du Comité Exécutif Doing Business d'autre part.

Le Comité de Pilotage Doing Business rend compte de ses travaux au Président de la République.

Article 3 : Le Comité Exécutif Doing Business a pour mission de mettre en œuvre les recommandations du groupe de la Banque Mondiale relatives aux réformes nécessaires à l'amélioration du classement du Bénin dans le rapport « Doing Business » conformément aux orientations et stratégies définies par le Comité de Pilotage Doing Business.

Le Comité Exécutif Doing Business a également pour mission de mettre en œuvre toutes autres recommandations du Comité de Pilotage Doing Business allant dans le sens de l'amélioration des indicateurs du rapport « Doing Business ».

Le Comité Exécutif Doing Business suit la mise en œuvre desdites recommandations et rend compte des résultats obtenus au Comité de Pilotage Doing Business.

Pour atteindre ses objectifs, le Comité Exécutif Doing Business crée des sous-comités et peut faire recours à des personnes ressources.

Article 4 : Le Comité de Pilotage Doing Business comprend :

- **Président** : Ministre d'Etat, Chargé de la Prospective, du Développement et de l'Evaluation de l'Action Publique (MPDEAP) ;
- **1^{er} Vice Président** : Ministre de l'Economie et des Finances (MEF) ;
- **2^{ème} Vice Président** : Ministre Chargé des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion du Secteur Privé (MPMEPSP) ;
- **Rapporteur** : Secrétaire Permanent du Conseil Présidentiel de l'Investissement (SP/CPI).
- **Membres** :
 - Ministre en Charge de l'Industrie ;
 - Ministre en Charge du Commerce ;
 - Ministre en charge de la Justice ;
 - Ministre en charge de l'Urbanisme ;
 - Ministre en Charge de la Décentralisation ;
 - Ministre en charge de l'Economie Maritime ;

Article 5 : Le Comité Exécutif Doing Business comprend :

- **Président** : Secrétaire Permanent du Conseil Présidentiel de l'Investissement ;
- **1^{er} Vice-Président** : Représentant MPDEAP ;
- **2^{ème} Vice Président** : Représentant du MEF ;
- **Rapporteur** : Représentant du Ministre en Charge de la Promotion du Secteur Privé.

Membres : Les Présidents et membres des sous-comités.

Article 6 : Le fonctionnement du Comité de Pilotage Doing Business et du Comité Exécutif Doing Business ainsi que la nomination des membres des sous-comités sont précisés par arrêté interministériel.

Article 7 : Les moyens matériels et financiers nécessaires au bon fonctionnement du Comité de Pilotage Doing Business et du Comité Exécutif Doing Business sont à la charge du Budget National. Au besoin, des sources de financement peuvent être recherchées auprès des partenaires au développement.

Article 8 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures prend effet pour compter de sa date de signature et sera publié au Journal Officiel.

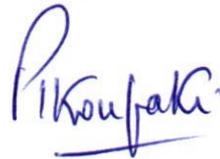
Fait à Cotonou, le 07 mai 2009

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

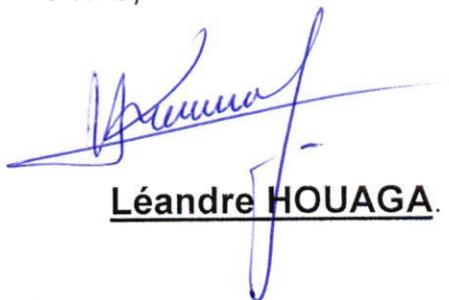
Le Ministre d'Etat Chargé de la
Prospective, du Développement
et de l'Evaluation de l'Action Publique,



Pascal Irénée KOUPAKI



Le Ministre Chargé des Petites
et Moyennes Entreprises
et de la Promotion du Secteur
Privé,



Léandre HOUAGA.

Le Ministre de l'Industrie,



Grégoire AKOFODJI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Soulé Mana LAWANI

Le Ministre du Commerce,



Christine OUINSAVI.

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 CSM 2 MECPDEAP 4 MEF 4 MIC 4 MC 4
MCPMEPSP 4 AUTRES MINISTERES 28 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3
GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-3 UAC-UNIPAR-ENAM 3 FADESP-FDSP SITEX 1 JO 1.-